



Direction générale
des services

Lunel Viel, le 10/05/2022

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Petite Camargue
90 impasse des Roussels
34400 Lunel viel
Téléphone. : 04.67.67.83.10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril
Références CIR-2022-125

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 62e2 – Palavas les Flots

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Delta TP Services en date du 10/05/2022, qui va effectuer des travaux de Réparation d'un ensemble directionnel pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 62e2 du PR 5+400 au PR 5+400 sur la commune de Palavas les Flots, du 11/05/2022 au 13/05/2022 de 07h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Chantier fixe sur accotement - Fiche CF11

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8^o partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Delta TP Services, représentée par Monsieur Pascal DURAND- 7, Rue des Entrepreneurs 34 290 SERVIAN. (Contact

astreinte 24/24, 7J/7J Pascal DURAND, 06 33 45 22 98) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Petite Camargue



Sébastien Bossé

Diffusion
Monsieur le Maire de Palavas les Flots
EDSR 34,
CODIS 34,